

# **Certification en fonction du portfolio**

---

**Certification en soins infirmiers  
en podologie (Canada)**

**CIP(C)**

**TROUSSE DE DEMANDE**

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Table des matières .....   | 2  |
| Aperçu de la certification en fonction du portfolio pour la certification en soins infirmiers en podologie (Canada), PIC(C) .....  | 3  |
| Description du domaine de spécialité : certification en soins infirmiers en podologie (Canada), PIC(C) .....                       | 4  |
| Hypothèses .....   | 5  |
| Compétences dans le domaine .....  | 7  |
| Présentation de preuves pour l'évaluation du domaine de compétences selon la conception universelle de l'apprentissage (UDL) ..... | 8  |
| Plan d'évaluation des compétences du portfolio .....   | 10 |
| Cadre d'évaluation des compétences du portfolio .....  | 11 |
| I.    Domaine du perfectionnement professionnel continu (obligatoire) .....  | 11 |
| Section A : Achèvement d'un programme de formation spécialisé en soins infirmiers en podologie (obligatoire) .....                 | 11 |
| Section B : Vérification de l'emploi et de la pratique (obligatoire) .....   | 12 |
| II.   Application des normes de pratique .....   | 13 |
| Section C : Connaissances professionnelles (20 %) .....  | 13 |
| Section D : Pratique de qualité fondée sur des données probantes (20 %) .....  | 15 |
| Section E : Évaluation des risques et promotion de la santé (20 %) .....   | 16 |
| III.  Collaboration et leadership (30 %) .....   | 18 |
| Section F : Représentation (10 %) .....  | 18 |
| Section G : Collaboration, coordination et communication (10 %) .....  | 19 |
| Section H : Leadership et pratique éthique (10 %) .....  | 21 |
| IV.   Réflexion (10 %) .....   | 23 |
| Remerciements .....  | 25 |
| Glossaire .....  | 26 |
| Annexe A : Liste de vérification de la présentation .....  | 28 |
| Annexe B : Critères liés à l'éducation dans le cadre d'un programme d'études avancé en soins infirmiers en podologie .....         | 29 |

# Aperçu de la certification en fonction du portfolio pour la certification en soins infirmiers en podologie (Canada), PIC(C)

Un processus de certification en fonction du portfolio consiste en une approche structurée pour les infirmières et infirmiers (infirmières et infirmiers praticiens [IP], autorisés [IA], auxiliaires autorisés [IAA] et psychiatriques autorisés [IPA]) afin de valider leur expertise et leur engagement envers le perfectionnement professionnel dans leur domaine de spécialité. Ce processus de certification comporte les étapes suivantes :

## **Première étape : Critères d'admissibilité**

Les infirmières et infirmiers doivent satisfaire à des exigences particulières en lien avec leur spécialité, ce qui comprend les formations acquises, un permis d'exercer provincial et au moins 1 950 d'heures de pratique accumulées au cours des cinq dernières années.

## **Deuxième étape : Critères de formation**

Les infirmières et infirmiers doivent avoir achevé un programme en soins infirmiers en podologie dans une spécialité qui appuie l'acquisition de compétences en matière de raisonnement critique et de jugement clinique afin de prodiguer des soins infirmiers en podologie sécuritaires, compétents et éthiques (consulter l'annexe pour obtenir les lignes directrices complètes sur les attentes liées au programme de formation).

## **Troisième étape : Présentation du portfolio**

Les infirmières et infirmiers soumettent un portfolio complet qui inclut des preuves à l'appui du perfectionnement professionnel, telles que des heures de formation continue, des crédits universitaires, des exposés, des publications, des travaux de recherche, du préceptorat ou des services professionnels.

## **Quatrième étape : Évaluation**

Le portfolio présenté est revu par des examinateurs pairs formés dans la spécialité qui l'évaluent en fonction de preuves précises afin de s'assurer qu'il satisfait à tous les critères énumérés dans le plan des compétences du portfolio pour la spécialité.

## **Cinquième étape : Certification**

Les candidats retenus obtiennent la certification de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) dans leur domaine de spécialité. Cette certification est renouvelable tous les cinq ans.

## **Sixième étape : Maintien des compétences et compétence continue**

Les infirmières et infirmiers doivent maintenir leur responsabilité professionnelle continue en acquérant, en assimilant et en appliquant les connaissances et les compétences actuelles nécessaires pour pratiquer de manière sécuritaire, efficace et éthique dans leur domaine de spécialité en conformité avec [la politique et les lignes directrices relatives au renouvellement](#) de la certification de l'AIIC.

## Description du domaine de spécialité : certification en soins infirmiers en podologie (Canada), PIC(C)

Un domaine de spécialité fait référence à un champ ou un secteur d'expertise particulier dans lequel une infirmière ou un infirmier possède des connaissances, des compétences et une maîtrise de niveau supérieur. Il s'agit d'un domaine de spécialisation ciblée dans une plus vaste discipline qui se caractérise par une compréhension et des capacités approfondies. Les soins infirmiers en podologie font partie d'un tel domaine. Dans le contexte de la certification de l'AIC, les infirmières et infirmiers en podologie doivent être des IAA, des IPA, des IP, des IA ou des infirmières et infirmiers en pratique avancée ayant une formation donnée.

Une infirmière ou un infirmier ayant la **certification en soins infirmiers en podologie (Canada), PIC(C)** du Programme de certification de l'AIC a suivi une formation au-delà de l'éducation de base afin d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour fournir des services essentiels au maintien de la santé des pieds, à la prévention des complications et à la promotion de la mobilité, notamment chez les personnes ayant des problèmes de santé chroniques ou dont la mobilité est réduite. Les infirmières et infirmiers en soins podologiques travaillent souvent dans des programmes de soins à domicile et collaborent avec d'autres fournisseurs de soins de santé pour offrir des soins complets<sup>1</sup>.

La certification en fonction du portfolio dans les soins infirmiers en podologie de l'AIC est évaluée selon des critères établis. Un aspect fondamental d'une approche de certification fondée sur des critères est la description complète du contenu du domaine évalué. Dans le cas de la certification en fonction du portfolio dans les soins infirmiers en podologie, le contenu se compose des compétences d'une infirmière ou d'un infirmier entièrement qualifié pour pratiquer en soins infirmiers podologiques et détenant au moins 1 950 heures de pratique. Chaque section décrira les compétences, la façon dont elles sont regroupées et comment elles sont évaluées dans le cadre de la certification en fonction du portfolio.

Les infirmières et infirmiers qui obtiennent la certification de l'AIC en soins infirmiers en podologie peuvent utiliser le titre **PIC(C)** pendant cinq ans, après quoi ils devront renouveler leur certification par l'apprentissage continu.

---

<sup>1</sup> College of Licensed Practical Nurses of Manitoba (2021). *Nursing Foot Care* [Practice Direction]. Winnipeg, Manitoba.

## Hypothèses

Dans le cadre de l'élaboration de la liste des compétences pour les infirmières et infirmiers en soins podologiques, on a fait les hypothèses suivantes<sup>2</sup> :

### La personne

- La personne désigne le client, le patient, la famille, les communautés ou les populations.
- Le soutien de la personne fait référence à la famille, aux amis, à la communauté, aux animaux de compagnie et à toute personne ou toute chose identifiée par la personne.
- La personne peut avoir des expériences uniques liées à l'accès, au consentement, à la capacité ou aux compétences, aux traumatismes et à la stigmatisation. Cela peut inclure des problèmes d'accès en raison des obstacles en matière de langue.
- La personne peut avoir plusieurs problèmes de santé (p. ex., physiologiques, troubles concomitants, diagnostic mixte).
- La personne a l'occasion de participer, de collaborer, de s'associer à ses soins et de s'engager envers eux-ci.
- La personne définit ce que « respectueux de la culture » signifie pour elle et comment son lieu culturel, ses croyances et ses valeurs seront pris en compte.
- La compétence culturelle est la capacité pour les infirmières et infirmiers en soins podologiques à réfléchir à leurs propres valeurs culturelles et comment ces valeurs ont une incidence sur la prestation des soins. Cela comporte la capacité à évaluer et à respecter les valeurs, les attitudes et les croyances des personnes issues d'autres cultures et à réagir de manière appropriée afin de prévoir, de mettre en œuvre et d'évaluer un plan de soins qui intègre les croyances en matière de santé et les valeurs culturelles, les connaissances de la maladie et sa prévalence ainsi que l'efficacité du traitement<sup>3</sup>.
- La sécurité culturelle est à la fois un processus et un résultat dont l'objectif consiste à favoriser une plus grande équité. Elle est axée sur les causes profondes du « déséquilibre entre le pouvoir et les relations sociales inéquitables dans les soins de santé »<sup>4</sup> [Traduction]. Cela englobe la sensibilisation culturelle, la sensibilité culturelle et la compétence culturelle<sup>5</sup>.

### Soins infirmiers en podologie et infirmière ou infirmier en soins podologiques

**Soins infirmiers en podologie** : Domaine spécialisé de la pratique infirmière qui est axé sur l'évaluation, l'intervention et l'éducation en soins podologiques. Les soins infirmiers en podologie jouent un rôle crucial afin de prévenir les complications et de favoriser la mobilité, en particulier chez les personnes ayant des problèmes de santé chroniques ou une mobilité réduite<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> Remarque : Le langage inclusif respecte et valorise toutes les personnes comme des membres importants de la société.

<sup>3</sup> Association des infirmières et infirmiers du Canada (2019). *Nurses' Professional Responsibilities in Partnering with Indigenous Peoples in Improving Health Outcomes: Cultural Competence and Cultural Safety* (en anglais seulement). <https://www.cna-aiic.ca>

<sup>4</sup> Browne, A. J., Varcoe, C., Smye, V., Reimer-Kirkham, S., Lynam, M. J. et Wong, S. (2009). "Cultural safety and the challenges of translating critically oriented knowledge in practice." *Nursing Philosophy*, 10(3), 167–179.

<sup>5</sup> Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2025). *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* (4e éd.). <https://www.cna-aiic.ca>

<sup>6</sup> Wound, Ostomy and Continence Nursing Certification Board (2014). *Foot Care Certification*. Milwaukee, Wisconsin.

**Infirmière ou infirmier en soins podologiques : Infirmière ou infirmier réglementé** « qui possède une formation spécialisée en soins des pieds et en santé des membres inférieurs. Ces infirmières et infirmiers fournissent des soins centrés sur le client et adaptés à la culture dans divers milieux (p. ex., soins actifs, soins de longue durée, soins communautaires et la pratique privée). Ils pratiquent dans leur champ d'exercice infirmier, respectent des normes réglementaires et éthiques et contribuent à l'évolution des soins infirmiers podologiques par leur collaboration, leur mentorat et leur leadership<sup>7</sup> » [Traduction].

### **Infirmière ou infirmier en soins podologiques**

- Possède un ensemble de compétences spécialisées liées aux soins podologiques.
- Détient un permis d'exercer actif et en règle auprès d'un organisme de réglementation canadien et en assure la validité durant toute la période de certification.
- Prodiges des soins à une population complexe et fournit des services selon les normes provinciales et son champ d'exercice.
- Travaille de manière autonome, de manière à la fois interprofessionnelle et intraprofessionnelle. Collabore avec la personne, les mesures de soutien déterminées et d'autres fournisseurs de soins de santé ainsi que des partenaires.
- Détermine les besoins en soins des pieds de la personne qui dépassent son champ d'exercice et veille à la consultation appropriée et à faire des recommandations selon les besoins.
- Entreprenne du perfectionnement professionnel et de la formation continue en lien avec cette spécialité.
- Facilite les traitements continus fondés sur des données probantes et les ressources de soins individuels (p. ex., intervention psychosociale, services de réduction des méfaits, services de prise en charge, soins primaires, approches pharmacologiques, soutien par les pairs).
- Défend les besoins en soins de la personne dans le système de santé.
- Réfléchit à ses valeurs, ses croyances et ses préjugés personnels.
- Met en pratique la formation spécialisée actuelle fondée sur des données probantes et les lignes directrices en matière de meilleures pratiques dans tous les aspects de la pratique.

### **Environnement**

- Les soins infirmiers podologiques sont intégrés dans le plus vaste milieu social et physique de la personne, dont l'organisation et les caractéristiques influent sur les soins, la qualité de vie et le traitement.
- L'infirmière ou infirmier en soins podologiques travaille avec des personnes dans des milieux variés (notamment les hôpitaux, les écoles de sciences infirmières, les cliniques et les établissements de soins urgents, de retraite et de soins de longue durée).
- L'infirmière ou infirmier en soins podologiques favorise des milieux sains qui appuient la guérison.

---

<sup>7</sup> Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds (2025). *Canadian Association of Foot Care Nurses Competency Framework (en anglais seulement)*.

## Compétences dans le domaine

En tant que domaine de soins infirmiers, les compétences en soins infirmiers podologiques aux fins de la certification en fonction du portfolio englobent un ensemble d'aptitudes, de connaissances et de comportements qui sont essentiels à la pratique des soins infirmiers dans un domaine ou une spécialité donnée. Ces compétences veillent à ce que les infirmières et infirmiers fournissent des soins de grande qualité et respectent les normes de leur profession. Les infirmières et infirmiers en soins podologiques utilisent ces compétences dans un domaine afin de comprendre les valeurs, les préférences et les circonstances uniques des personnes recevant des soins, tout en adhérant aux preuves scientifiques qui appuient et éclairent la pratique des soins infirmiers en podologie. Les infirmières et infirmiers en soins podologiques guident leur pratique en recueillant des échantillons et en mettant en pratique les compétences et les connaissances pour les personnes recevant des soins, leurs familles, les communautés et les populations.

À l'aide d'une perspective guidée par des données probantes, la pratique des soins infirmiers en podologie comporte ce qui suit<sup>8</sup> :

- **Connaissances professionnelles**
- **Pratique de qualité**
- **Représentation**
- Collaboration, coordination et communication
- **Leadership** et pratique éthique
- **Autoréflexion**

---

<sup>8</sup> Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds (2025). *Canadian Association of Foot Care Nurses Competency Framework (en anglais seulement)*.

# Présentation de preuves pour l'évaluation du domaine de compétences selon la conception universelle de l'apprentissage (UDL)

Aux fins de l'apprentissage inclusif, ce processus et cette évaluation en lien avec le portfolio se conforment aux principes de la conception universelle de l'apprentissage en proposant plusieurs méthodes d'évaluation<sup>9</sup>.

Chaque domaine utilisera plusieurs moyens de fournir les preuves déterminées. Les candidats peuvent choisir de présenter plusieurs types de preuves pour chaque domaine afin d'étayer pleinement leurs compétences. Les candidats peuvent opter pour des preuves :

- **Reproduites** : Copies de certificats d'apprentissage ou de preuve de participation.  
**Écrites** : Réflexions ou autoanalyses écrites des travaux achevés entre 750 et 1 500 mots. Chaque réflexion écrite présentée doit compter au moins 750 mots, mais une limite de 1 500 mots.  
*Exception* : Les présentations du domaine « Réflexion » doivent compter au moins 1 500 mots, mais une limite de 3 000 mots.
- **Orales** : Enregistrement oral de la réflexion ou des travaux réalisés, qui doit être présenté en format MP4 uniquement.
- **Visuelles** : Image ou enregistrement visuel de la réflexion/l'autoanalyse ou des travaux achevés. Les images doivent être présentées dans un fichier .jpg, .eps ou .png. Les enregistrements visuels seront présentés en format MP4 ou dans un lien vers un fichier vidéo MP4.

## Types de preuves multiples exigées :

Les présentations doivent inclure plus d'une preuve. Les réflexions écrites à elles seules ne suffisent pas. Chaque domaine de compétence doit démontrer une combinaison de preuves (p. ex., écrites, orales, visuelles ou reproduites) à l'appui de l'évaluation des compétences.

*Exception* : Il est possible de compléter le domaine de la réflexion à l'aide de réflexions écrites en tant que preuves autonomes.

Pour une référence rapide sur les types de preuves aux fins de la présentation du portfolio, veuillez consulter l'annexe A.

## Confidentialité :

Pour toutes les présentations, les candidats doivent être conscients de la nécessité du maintien de la vie privée et de la confidentialité. La confidentialité et la vie privée sont primordiales dans tout milieu de soins. Tous les documents en soins infirmiers, extraits de dossier en santé, vidéos, déclarations ou preuves qui pourraient enfreindre la vie privée d'une personne sont

---

<sup>9</sup> CAST (2024). Universal design for learning guidelines version 3.0. Extrait de <https://udlguidelines.cast.org>

strictement interdits. La présentation de ce type de matériel pourrait entraîner une disqualification ou une expulsion immédiate du processus de certification.

**Facteurs à considérer en lien avec la confidentialité :**

- **Anonymiser dans la mesure du possible :** Retirez les noms, adresses, numéros de carte santé et tout autre identifiant personnel.
- **Limiter le contenu :** Incluez uniquement l'information nécessaire pour étayer le cas, l'évaluation ou la demande – évitez les détails hors de propos.
- **Se conformer à la politique :** Adhérez aux lignes directrices relatives à la confidentialité et à la vie privée de votre organisation, ainsi qu'à la législation provinciale/territoriale et fédérale (p. ex., la LPRPDE ou la législation provinciale sur la protection des renseignements personnels en santé).

## Plan d'évaluation des compétences du portfolio

| Domaine   | Pourcentage total du domaine |
|---|------------------------------|
| <b>I. Domaine du perfectionnement professionnel continu</b><br><br>Section A : Achèvement d'un programme de formation spécialisé en soins infirmiers en podologie<br>Section B : Vérification de l'emploi et de la pratique                             | Obligatoire                  |
| <b>II. Application des normes de pratique</b><br><br>Section C : Connaissances professionnelles (20 %)<br>Section D : Pratique de qualité fondée sur des données probantes (20 %)<br>Section E : Évaluation des risques et promotion de la santé (20 %) | 60 %                         |
| <b>III. Collaboration et leadership</b><br><br>Section F : Représentation (10 %)<br>Section G : Collaboration, coordination et communication (10 %)<br>Section H : Leadership et pratique éthique (10 %)  | 30 %                         |
| <b>IV. Réflexion</b>  | 10 %                         |
| <b>Pourcentage total :</b>  | <b>100 %</b>                 |

# Cadre d'évaluation des compétences du portfolio

## I. Domaine du perfectionnement professionnel continu (obligatoire)

Le perfectionnement professionnel continu met l'accent sur l'apprentissage continu, l'amélioration des compétences et la preuve de croissance professionnelle dans un domaine précis. En soins infirmiers, il est essentiel de se tenir à jour des progrès dans les soins de santé, en matière de nouvelles technologies et de meilleures pratiques afin de fournir des soins éclairés par des données probantes de grande qualité aux patients. Au sein des spécialités de soins infirmiers, cela est encore plus important, car les secteurs spécialisés exigent souvent une vaste expertise dans des domaines ciblés.

Le perfectionnement dans une spécialité garantit que les infirmières et infirmiers atteignent et maintiennent leur maîtrise, s'adaptent aux innovations pertinentes dans leur champ d'expertise et respectent des normes de soins élevées qui sont adaptées aux besoins uniques de leurs populations de patients. Les processus de vérification, tels que les approbations ou la preuve d'activités d'apprentissage, permettent de confirmer les compétences et le sens du devoir d'une personne dans sa profession et son domaine de spécialité.

L'infirmière ou infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine de perfectionnement professionnel en soins infirmiers podologiques en lien avec son domaine de pratique.

### Section A : Achèvement d'un programme de formation spécialisé en soins infirmiers en podologie (obligatoire)

***L'infirmière ou infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en fournissant des exemples de l'achèvement d'au moins un programme de formation spécialisé en soins infirmiers en podologie :***

- Le programme de formation spécialisé en soins infirmiers doit être pertinent au domaine de pratique et aux normes de pratique en soins infirmiers podologiques comme l'énonce l'annexe.
- *Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes :*
  - Copie du certificat d'achèvement d'une formation professionnelle pertinente aux soins infirmiers podologiques.
  - En l'absence de certificat, la personne candidate peut télécharger une approbation écrite d'un enseignant ou d'un formateur du cours.
  - Si la personne candidate n'est pas en mesure de présenter un certificat de participation ou une approbation écrite de toute formation professionnelle,

veuillez communiquer avec [certification@cna-aiic.ca](mailto:certification@cna-aiic.ca) pour obtenir d'autres instructions.

## **Section B : Vérification de l'emploi et de la pratique (obligatoire)**

***L'infirmière ou infirmier en soins podologiques doit fournir le nom d'une personne qui approuve sa demande et qui peut être contactée pour confirmer l'emploi et les 1 950 heures d'expérience des cinq dernières années :***

- Cette personne peut être un superviseur, gestionnaire, médecin ou consultant spécialisé dans la pratique des soins infirmiers podologiques qui peut confirmer votre expérience spécialisée et approuver votre demande.

*Cette présentation de preuves doit inclure ce qui suit :*

- Nom et titre de la personne qui approuve la demande.
- Coordonnées (courriel et numéro de téléphone).
- Lien de la personne candidate avec celle qui approuve sa demande (p. ex., employé, collègue).

## II. Application des normes de pratique

### Section C : Connaissances professionnelles (20 %)

Les infirmières et infirmiers en soins podologiques sont des spécialistes ayant un ensemble de connaissances professionnelles uniques, qui intègrent des compétences en soins infirmiers ainsi que des aptitudes techniques avancées et une compréhension spécialisée des soins des pieds et de la santé des membres inférieurs. Ils poursuivent une formation et du perfectionnement professionnel de manière continue afin de maintenir leurs compétences et de prodiguer des soins axés sur la personne.

*Les infirmières et infirmiers en soins podologiques maintiennent et développent leurs connaissances professionnelles par les moyens suivants :*

1. Compréhension de l'anatomie, la physiologie, la pathophysiologie et les facteurs psychosociaux qui ont des effets sur la santé des pieds et des membres inférieurs, et utilisation de ces connaissances pour fournir de soins tout au long de la vie.
2. Puiser dans les connaissances sur les comorbidités pour reconnaître leur influence sur la santé des membres inférieurs et des pieds, y compris la circulation, les fonctions nerveuses et la structure.
3. Démonstration des connaissances sur les exigences en santé des membres inférieurs et des pieds pour les clients présentant des problèmes de santé complexes dans la pratique des soins podologiques.
4. Reconnaissance de la manière dont les déterminants clés de la santé et les inégalités en santé influencent la santé des membres inférieurs et des pieds.
5. Participation à des ateliers, des colloques et des séances de formation axés sur les techniques et les meilleures pratiques en soins des pieds.
6. Maintien des connaissances en prévention des infections et en gestion d'instruments en se conformant aux lignes directrices réglementaires et juridictionnelles actuelles des provinces et des territoires en matière de pratique des soins des pieds. En l'absence de réglementation provinciale ou territoriale, la pratique doit se fonder sur le **niveau le plus élevé de preuves** et les lignes directrices disponibles.
7. Se tenir informé sur la législation fédérale, provinciale et territoriale ainsi que les normes commerciales, réglementaires et professionnelles concernant le travail autonome en soins infirmiers des pieds.
8. Diffusion et examen de la recherche fondée sur des données probantes en lien avec la santé des membres inférieurs et les soins infirmiers podologiques.
9. Participation à la **collaboration interdisciplinaire** et au réseautage communautaire avec les professionnels et les ressources de la santé.
10. Engagement envers la formation spécialisée sur des sujets tels que la prévention des infections, les processus de gestion des instruments et les normes de sécurité en milieu de travail.
11. Intégration des outils d'évaluation spécialisés et des pratiques éclairées par des données probantes dans les interventions en soins des pieds.

Voici des exemples de la façon dont les infirmières et infirmiers en soins podologiques peuvent mettre en pratique leurs connaissances professionnelles :

- Effectuer des évaluations complètes de la santé des pieds axées sur la personne.

- Fournir des soins aux pathologies courantes (p. ex., cors, callosités, infections fongiques).
- Prendre part sur une base constante à l'observation et l'évaluation des interventions de soins.
- Recommander les personnes aux praticiens de la santé pertinents et aux ressources communautaires en santé pour assurer des soins holistiques.
- Maintenir et sécuriser la documentation en conformité avec les normes juridiques, éthiques et liées à la vie privée.
- Mettre en œuvre les lignes directrices actuelles en matière de prévention et de contrôle des infections, y compris le nettoyage, la gestion des instruments et l'utilisation sécuritaire des instruments et de l'équipement dans la pratique de routine.
- Examiner et mettre à jour régulièrement les politiques pour les aligner sur les meilleures pratiques.

***L'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en donnant au moins un exemple de ce qui suit :***

- *Preuve d'une formation et de compétences spécialisées en prévention et contrôle des infections ainsi qu'en gestion des instruments*

***En outre, l'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques démontrera des compétences dans ce domaine en donnant au moins deux exemples de ce qui suit :***

- *Preuve de participation à des ateliers, colloques ou séances de formation.*
- *Preuve de diffusion et d'examen en matière de recherche fondée sur des données probantes.*
- *Preuve de collaborations et de partenariats communautaires.*
- *Preuve de formation et de compétences dans une spécialité de la pratique des soins des pieds.*
- *Preuve de la mise en œuvre d'outils et de pratiques en matière d'évaluation fondée sur des données probantes.*

*Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes (consulter les [évaluations selon l'UDL](#) pour les formats) :*

- Copies d'ententes de collaboration ou de partenariats écrits.
- Copies de certificats d'achèvement (propres aux pratiques de gestion des instruments, normes de sécurité en milieu de travail, etc.).
- Présentation des travaux réalisés, y compris de la formation conçue, des projets achevés, des politiques élaborées, etc.
- Réflexion sur les mesures et les activités entreprises afin de démontrer le maintien et la diffusion des connaissances professionnelles. Cette réflexion doit être unique et ne pas reproduire ou réutiliser toute réflexion écrite soumise comme preuve dans d'autres domaines de ce portfolio.
- Évaluation écrite par un pair ou mentor dans ce domaine et les travaux réalisés.

## Section D : Pratique de qualité fondée sur des données probantes (20 %)

Les infirmières et infirmiers en soins podologiques se consacrent à encourager une pratique de qualité par l'évaluation réfléchie, les soins fondés sur des données probantes et l'élaboration de politiques. Ils visent l'amélioration continue dans les soins infirmiers en podologie, en s'assurant de respecter les normes les plus élevées dans les soins centrés sur la personne et les résultats.

*Les infirmières et infirmiers en soins podologiques encouragent la pratique de qualité comme suit :*

1. Autoévaluation critique : Évaluer régulièrement leurs propres pratiques en soins des pieds afin de déterminer les domaines à améliorer dans les compétences cliniques et la prestation de services.
2. Perfectionnement professionnel continu : Maintenir leurs compétences par la formation continue et la pratique spécialisée dans leur champ d'exercice des soins infirmiers en podologie.
3. Mesure des résultats : Concevoir des outils et prendre part au processus afin de surveiller les résultats sur les soins, tels que les améliorations de la qualité de vie et des niveaux de satisfaction de la personne.
4. Évaluation fondée sur des données probantes : Évaluer de manière constante les pratiques en soins infirmiers en podologie par rapport aux données probantes afin de valider et d'améliorer les interventions.
5. Collaboration avec les pairs : Participer au mentorat et à l'apprentissage collaboratif avec les collègues pour appuyer la croissance mutuelle et des pratiques de qualité accrue.
6. Tenue de dossiers exacte : Veiller à la documentation précise des heures cliniques, des résultats sur les soins et des activités de perfectionnement professionnel continu.

***L'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en donnant au moins deux exemples de ce qui suit :***

- *Preuve de réflexion par des perspectives issues de leurs pratiques et de stratégies d'amélioration continue.*
- *Preuve ou dossiers d'outils conçus pour mesurer la qualité et les processus d'évaluation.*
- *Preuve d'activités et d'heures de formation continue en soins infirmiers podologiques.*
- *Preuve de rétroaction par les pairs, de collaborations ou d'ententes de mentorat avec les pairs et les collègues.*
- *Preuve de la façon dont leurs habiletés et leurs interventions en soins infirmiers ont été peaufinées selon les meilleures données probantes disponibles.*

*Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes (consulter les [évaluations selon l'UDL](#) pour les formats) :*

- Réflexion sur la mise en œuvre de la pratique de qualité fondée sur des données probantes. Cette réflexion doit être unique et ne pas reproduire ou réutiliser toute réflexion écrite soumise comme preuve dans d'autres domaines de ce portfolio.
- Copies ou exemples d'initiatives d'amélioration de la qualité et des résultats documentés.
- Évaluations par les pairs ou un mentor des pratiques et de collaborations de l'infirmière ou l'infirmier.

## Section E : Évaluation des risques et promotion de la santé (20 %)

Les infirmières et infirmiers en soins podologiques se consacrent à assurer la sécurité des personnes et à promouvoir la santé par l'établissement et la gestion attentive des risques pour la santé des membres inférieurs. Ils se servent de leur raisonnement critique et de leur jugement clinique afin de réduire le plus possible les résultats négatifs éventuels sur la santé et offrir de la formation afin d'habiliter les personnes recevant des soins pour qu'elles gèrent et atténuent efficacement les risques.

*Les infirmières et infirmiers en soins podologiques favorisent l'évaluation des risques et la promotion de la santé comme suit :*

1. Établissement des facteurs de risque : Reconnaître les facteurs physiques, psychosociaux et environnementaux qui influencent la santé des membres inférieurs, y compris le vieillissement, la santé mentale et les troubles du développement.
2. Prise en compte des **déterminants de la santé** : Évaluer comment les déterminants sociaux de la santé contribuent au développement de complications en santé des membres inférieurs.
3. Évaluations fondées sur les lignes directrices : Appliquer les normes de pratique clinique actuelles afin de cerner les facteurs de risque liés aux problèmes de santé, tels que le diabète sucré, les maladies vasculaires périphériques et la neuropathie.
4. Analyse exhaustive des risques : Déterminer les facteurs qui contribuent aux risques d'ulcération, de plaies et d'amputation, y compris les changements cutanés, les anomalies structurelles, les variations de température et les signes manifestes d'infection.
5. Stratégies de promotion de la santé : Reconnaître et mettre en œuvre les bienfaits de la promotion de la santé, les ressources communautaires et la gestion des autosoins pour améliorer la santé des membres inférieurs.
6. Enseignement axé sur la personne : Réduire les risques en adaptant l'enseignement et les ressources pour appuyer les personnes recevant des soins.
7. Outils validés pour la stratification des risques : Utiliser les outils d'évaluation normalisés afin d'évaluer les risques d'une personne, et par la suite la mise en œuvre d'interventions précises en soins infirmiers visant à atténuer ces risques.

***L'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en donnant au moins deux exemples de ce qui suit :***

- *Preuve de l'utilisation des outils d'évaluation des risques validés et des interventions en soins infirmiers.*
- *Preuve ou documentation de l'utilisation de stratégies éducatives et de ressources axées sur la personne visant à promouvoir la santé.*
- *Preuve de participation avec les ressources communautaires et aux programmes de soutien.*
- *Réflexions sur les pratiques d'établissement et de gestion des risques.*
- *Preuve d'évaluations par des pairs ou un mentor soulignant les compétences dans les pratiques d'évaluation des risques et de promotion de la santé.*

*Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes (consulter les [évaluations selon l'UDL](#) pour les formats) :*

- Réflexion sur les approches d'établissement des risques et de promotion de la santé. Cette réflexion doit être unique et ne pas reproduire ou réutiliser toute réflexion écrite soumise comme preuve dans d'autres domaines de ce portfolio.
- Documentation ou rapports décrivant les stratégies de gestion des risques.
- Évaluation par un pair ou mentor des pratiques et des résultats obtenus.

### III. Collaboration et leadership (30 %)

#### Section F : Représentation (10 %)

Les infirmières et infirmiers en soins podologiques s'engagent à faire progresser la spécialité des soins infirmiers en podologie et à assurer un accès équitable aux services liés à ces soins pour tous les Canadiens. Ils tirent parti de leur expertise afin d'habiliter les personnes, d'influencer les politiques et de préconiser des pratiques fondées sur des données probantes pour les personnes et la santé communautaire.

*Les infirmières et infirmiers en soins podologiques encouragent la représentation par ce qui suit :*

1. **Éducation** : Informer les personnes recevant des soins concernant les qualifications, les titres et les compétences requis pour prodiguer des soins infirmiers en podologie et faire avancer la compréhension et les attentes.
2. **Défense des ressources** : Promouvoir les ressources et les initiatives visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins infirmiers en podologie à l'échelle du Canada.
3. **Mobilisation du public et des intervenants** : Informer le public, les représentants gouvernementaux et les intervenants de l'importance des soins infirmiers en podologie.
4. **Progrès des données probantes** : Contribuer aux efforts de recherche afin de renforcer la base de données probantes sur la pratique des soins infirmiers en podologie.
5. **Représentation en élaboration de politiques** : Défendre la profession en représentant les soins infirmiers en podologie aux niveaux décisionnels gouvernementaux et des soins de santé.
6. **Engagement communautaire professionnel** : Participer aux réunions et événements organisés par les groupes locaux, provinciaux/territoriaux et nationaux en lien avec les soins infirmiers en podologie.

***L'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en donnant au moins deux exemples de ce qui suit :***

- *Preuve de participation aux efforts de représentation, comprenant l'éducation du public ou la mobilisation des intervenants.*
- *Documentation des contributions à la recherche ou des progrès dans le domaine.*
- *Dossiers d'initiatives de développement professionnel appuyant les collègues.*
- *Rapports de participation à des événements ou à des réunions de groupe professionnel.*
- *Réflexion sur les mesures de représentation et leur incidence sur la spécialité et les résultats pour les personnes recevant des soins.*

*Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes (consulter les [évaluations selon l'UDL](#) pour les formats) :*

- *Réflexions décrivant les initiatives de représentation. Cette réflexion doit être unique et ne pas reproduire ou réutiliser toute réflexion écrite soumise comme preuve dans d'autres domaines de ce portfolio.*
- *Participation documentée à la recherche, avec les intervenants ou au mentorat.*
- *Évaluations par les pairs et d'un mentor soulignant les efforts et l'incidence de la représentation.*

## Section G : Collaboration, coordination et communication (10 %)

La collaboration est un élément fondamental des soins de santé. Elle exige des partenariats et des interactions continus parmi les équipes multidisciplinaires et avec les personnes recevant des soins et leurs familles afin de fournir des soins complets et coordonnés. La collaboration est un effort interdisciplinaire collectif qui donne la priorité à la perspective d'une personne et respecte ses décisions éclairées, en harmonie avec les normes éthiques et juridiques.

Les infirmières et infirmiers en soins podologiques encouragent des réseaux de collaboration afin de garantir des soins continus et holistiques. Ils assurent un équilibre entre le maintien des limites professionnelles et l'entretien de partenariats efficaces afin d'optimiser les résultats pour la personne recevant des soins et favoriser la santé des membres inférieurs. Les infirmières et infirmiers en soins podologiques comprennent le besoin de développer des réseaux et des liens collaboratifs afin de coordonner les soins à l'appui de la santé générale des personnes. Ils participent activement aux équipes de soins de santé et utilisent les ressources disponibles afin de fournir des services continus et axés sur la personne.

La collaboration s'étend aux patients de l'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques. Elle ou il veille à ce que ses soins soient fournis dans le cadre de soins professionnels et thérapeutiques. Elle ou il reconnaît l'importance de maintenir des limites appropriées afin de protéger la sécurité des personnes et d'assurer des pratiques éthiques dans tous les milieux de soins.

De surcroît, les infirmières et infirmiers en soins podologiques encouragent la communication et la collaboration professionnelles dans le cadre d'autres interactions, telles que les relations entre le précepteur et l'apprenant ou le mentor et le mentoré. Le mentorat est une relation continue réciproque et collaborative entre au moins deux personnes qui ont des buts communs et une entente de soutien mutuel afin d'atteindre leurs objectifs<sup>10,11</sup>. Traditionnellement, cette relation est très attentionnée et de plus longue durée qu'une période de préceptorat dans un établissement universitaire. Cependant, pour la certification en soins infirmiers en podologie, les relations de mentorat et de préceptorat sont acceptées.

*Les infirmières et infirmiers en soins podologiques encouragent la collaboration, la communication et la coordination comme suit :*

1. Maintenir des limites professionnelles : Respecter les limites éthiques dans toutes les interactions afin de protéger les personnes recevant des soins des méfaits ou de l'exploitation comme le décrit le Code de déontologie des infirmières et infirmiers<sup>12</sup>.
2. Défense des ressources : Promouvoir les ressources et les initiatives visant à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins infirmiers en podologie à l'échelle du Canada.
3. **Communication thérapeutique** : Sélectionner les stratégies de communication qui

<sup>10</sup> Academy of Medical-Surgical Nurses. (2012). AMSN mentoring program: mentor guide.

<https://www.amsn.org/sites/default/files/documents/professionaldevelopment/mentoring/AMSN-Mentoring-Mentor-Guide.pdf>

<sup>11</sup> Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2004). Achieving excellence in professional practice: A guide to preceptorship and mentoring.

<sup>12</sup> Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2025). Code de déontologie des infirmières et infirmiers.

- accorde la priorité aux bienfaits thérapeutiques et au bien-être individuel.
4. Progrès des données probantes : Contribuer aux efforts de recherche afin de renforcer la base de données probantes sur la pratique des soins infirmiers en podologie.
  5. Éducation et soutien axés sur la personne : Employer une communication personnalisée et utiliser des connaissances afin d'informer et de soutenir les personnes recevant des soins et leurs systèmes de soutien définis afin d'atteindre une santé optimale des membres inférieurs.
  6. Documentation exacte : Consigner les soins fournis, les interactions avec les personnes recevant des soins et les résultats sur la santé à l'aide de systèmes de documentation actuels.
  7. Clarté et défense des rôles : Définir et communiquer clairement les rôles et les responsabilités en soins des pieds aux personnes recevant des soins, aux parties concernées et aux membres de l'équipe.
  8. Établissement des ressources : Rechercher et utiliser les ressources locales pour soutenir les besoins d'une personne et favoriser des soins complets.
  9. Relations de collaboration : Créer des partenariats interdisciplinaires avec d'autres fournisseurs de soins de santé afin d'améliorer la qualité et la portée des soins.
  10. Coordination de soins holistiques : Assurer la liaison et la coordination avec d'autres professionnels afin de fournir des services de santé intégrés et axés sur la personne en soins des membres inférieurs.
  11. Délégation et jugement professionnel : Faire preuve d'un bon jugement lorsqu'il s'agit de déléguer des tâches à d'autres membres de l'équipe de soins de santé.
  12. Résolution des conflits : Régler les conflits au sein de l'équipe de soins de santé par la communication respectueuse, les techniques professionnelles et les processus de prise de décisions conjoints.

***L'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en donnant des exemples pour chacun des éléments suivants :***

- *Documentation des stratégies de communication et d'éducation thérapeutiques et axées sur la personne.*
- *Preuve de la collaboration interdisciplinaire et de l'utilisation de ressources.*
- *Rapports ou réflexions détaillant la clarification et la délégation des rôles ou les efforts de résolution des conflits.*
- *Preuve de participation à un programme de mentorat ou de préceptorat comme étayé par la confirmation de ce programme (exemple : programme de mentorat de l'AIIC), une lettre de mentorat ou un contrat, une preuve d'un lien de préceptorat comme étayé par une lettre d'un apprenant ou d'un précepteur et d'une évaluation des objectifs.*
- *Preuve du soutien continu par les pairs.*

*Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes (consulter les [évaluations selon l'UDL](#) pour les formats) :*

- Réflexion sur la façon dont la collaboration, la coordination et la communication sont mises en œuvre dans la pratique infirmière. Cette réflexion doit être unique et ne pas reproduire ou réutiliser toute réflexion écrite soumise comme preuve dans d'autres domaines de ce portfolio.
- Présentation de la participation à des travaux.
- Évaluation par les pairs ou un mentor du domaine et les travaux réalisés.

- Représentation écrite du mentorat ou du préceptorat.
- Copie de l'inscription à un programme de mentorat.
- Présentation audio d'une entente ou d'une évaluation du mentorat ou du préceptorat.
- Réflexion écrite par un pair.

## Section H : Leadership et pratique éthique (10 %)

Les infirmières et infirmiers en soins podologiques donnent l'exemple en intégrant leur engagement aux principes éthiques et en se consacrant à encourager la croissance professionnelle et l'amélioration des résultats. Ils prônent des pratiques cliniques et commerciales sécuritaires, compétentes et fondées sur des données probantes, tout en guidant les autres par le mentorat, la collaboration et l'habilitation. Leur leadership reflète l'intégrité, la responsabilité et un intérêt pour la promotion de soins équitables et axés sur la personne.

*Les infirmières et infirmiers en soins podologiques incarnent le leadership et la pratique éthique par ce qui suit :*

1. Respect des normes : Pratiquer en conformité avec les lignes directrices établies, les normes en matière de soins infirmiers et les politiques de sorte pour garantir des soins sécuritaires et compétents.
2. Orientation des relations éthiques : Assurer le respect, l'empathie, la confiance, l'honnêteté et l'intégrité dans toutes les interactions, tout en maintenant des limites professionnelles.
3. Exemple de la bienfaisance et de la non-malfaisance : Diriger avec un engagement de faire le bien et d'éviter les méfaits dans la pratique clinique, les relations de soins et les opérations d'affaires.
4. Maintenir une éthique d'affaires : Mener des opérations de la pratique et d'affaires avec équité, responsabilité et intégrité, y compris la facturation transparente, la commercialisation honnête des services et la conformité avec toutes les obligations juridiques, financières et réglementaires.
5. Résolution des conflits : Établissement et gestion des conflits d'intérêts éventuels dans leur pratique et leurs opérations d'affaires.
6. Mentorat et collaboration : Fournir des conseils, du soutien et des occasions de perfectionnement aux pairs et aux collègues, et encourager la croissance au sein de la communauté des soins infirmiers en podologie.
7. Défense de la pratique fondée sur des données probantes : Diffuser et contribuer à la recherche qui renforce le domaine, en s'assurant que les interventions s'alignent sur les données probantes actuelles.
8. Habilitation des équipes et des personnes recevant des soins : Créer des réseaux de collaboration et encourager l'éducation pour améliorer les résultats et favoriser la santé des membres inférieurs.
9. Leadership novateur : Prendre l'initiative de faire évoluer le domaine des soins infirmiers en podologie au moyen de la participation active à l'élaboration de politiques, aux événements communautaires professionnels et aux efforts de recherche.
10. Équité, diversité et inclusion (EDI) : Veiller à ce que la prestation des soins, les pratiques d'affaires et le respect de la culture en milieu de travail respectent, favorisent et adoptent la diversité des clients et des collègues; travailler activement à éliminer les obstacles à l'équité, ainsi que garantir des soins et des politiques inclusifs et respectueux de la culture.

***L'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en donnant des exemples pour chacun des éléments suivants :***

- *Documentation des initiatives de leadership qui intègrent les pratiques éthiques et promeuvent les normes professionnelles.*
- *Preuve de la recherche et de l'innovation menant à la transformation.*
- *Preuve de barèmes tarifaires et de représentation équitables en vue de l'accès aux services de soins des pieds.*
- *Rapports détaillant les contributions à la recherche, à la représentation de l'EDI ou à l'avancement des politiques.*
- *Preuve de la prise de décisions et de la responsabilité éthiques.*
- *Autoréflexion portant sur le leadership et les pratiques éthiques et encouragement de la diversité au sein de la profession.*

*Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes (consulter les [évaluations selon l'UDL](#) pour les formats) :*

- *Réflexion on sur le leadership, les pratiques éthiques et les initiatives relatives à l'EDI. Cette réflexion doit être unique et ne pas reproduire ou réutiliser toute réflexion écrite soumise comme preuve dans d'autres domaines de ce portfolio.*
- *Documentation démontrant le mentorat, la collaboration ou les efforts de représentation de l'EDI.*
- *Évaluations par des pairs ou un mentor soulignant le leadership, l'équité et l'inclusion culturelle dans les soins.*

## IV. Réflexion (10 %)

Il est essentiel de démontrer une capacité de réflexion en tant que praticien dans une profession autoréglementée. La réflexion est un processus cognitif exigeant un effort conscient d'analyse de ses propres valeurs, croyances, préjugés et pratiques afin de favoriser la croissance et l'apprentissage à partir d'expériences, tout en incorporant cet apprentissage dans la pratique future.

**La réflexion dans l'action** est un type de réflexion qui a lieu lorsqu'une personne est confrontée à une situation. Elle fait souvent appel au raisonnement clinique en raison de la réflexion qui a lieu à ce moment-là. Ce type de réflexion est important, car il entraîne un changement dans la façon dont la personne se perçoit elle-même, perçoit ses valeurs, ses croyances ou ses préjugés. Ce type de réflexion vise à changer sa perception ou en acquérir une nouvelle.

**La réflexion au sujet de l'action** est celle qui se produit après une situation ou un événement. Il est nécessaire pour l'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques de prendre du recul et d'évaluer la situation de tous ses angles et d'en analyser la signification une fois que la situation est survenue. Ce type de réflexion requiert souvent beaucoup de temps et d'attention, ce qui peut être exigeant pour le personnel infirmier. Il est extrêmement important et essentiel en soins infirmiers podologiques de garantir l'apprentissage et la croissance continue; cet apprentissage est nécessaire en vue de l'amélioration de la qualité et de la création de pratiques réduisant les préjugés et les obstacles.

**La réflexion en vue de l'action** est celle qui survient afin d'améliorer les mesures futures ou pour prévoir des mesures futures. Souvent, dans les soins infirmiers en podologie, il est nécessaire de prévoir la réduction des risques et la représentation futures. Pour autant que le rôle comporte la collecte et l'analyse des données, les infirmières et infirmiers en soins podologiques se trouvent fréquemment au centre de l'établissement de tendances et les utilisent dans leur planification future de la prévention et de la réduction des risques.

**Lors de la réflexion, il faut assurer la confidentialité en évitant d'utiliser de l'information permettant d'identifier un patient, un collègue ou une organisation. Consultez l'UDL pour de plus amples renseignements sur le maintien de la confidentialité tout au long du processus d'évaluation du portfolio.**

***L'infirmière ou l'infirmier en soins podologiques doit démontrer des compétences dans ce domaine en donnant des exemples pour chacun des éléments suivants :***

- *Preuve de la réflexion dans leurs actions. Démontrée par la réflexion et l'autoanalyse montrant la progression du raisonnement critique ou du changement de perception lors de la prestation de soins.*
- *Preuve de la réflexion au sujet de leurs actions. Démontrée par la réflexion et l'autoanalyse montrant la progression de l'amélioration continue de la qualité et la création de pratiques réduisant les préjugés et les obstacles.*

- *Preuve de la réflexion en vue de l'action. Démontrée par la réflexion montrant les plans de prévention et de réduction des risques.*

*Cette présentation de preuves peut prendre les formes suivantes (consulter les [évaluations selon l'UDL](#) pour les formats) :*

- Une réflexion écrite d'au moins 1 500 mots, mais d'une limite de 3 000 mots. Elle ne peut pas consister en une présentation répétée de toute réflexion écrite comme exemples dans d'autres domaines pour la même certification en fonction du portfolio.
- Une réflexion audio d'une durée d'au moins 10 minutes, mais totalisant 20 minutes.
- Une réflexion vidéo d'une durée d'au moins 10 minutes, mais totalisant 20 minutes.

# Remerciements

L'AIC remercie l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds (ACIISP) et ses membres de leurs importantes contributions à l'élaboration du cadre des compétences en soins infirmiers en podologie et de la voie de certification en fonction du portfolio.

Cette initiative a été renforcée à l'aide de l'expertise, du temps et de l'engagement des bénévoles de l'ACIISP, qui ont fourni des directives essentielles, des perspectives fondées sur la pratique et une validation des compétences pour s'assurer que le cadre reflète les réalités de la pratique des soins infirmiers en podologie à l'échelle du Canada.

## **Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds**

[ACIISP](#)

L'AIC remercie tout particulièrement les personnes suivantes pour leurs contributions :

- Lori Ralph, présidente, ACIISP
- Kathleen Stevens, inf. aut., Ph. D.
- Josee Hunter, IAA, FCN
- Bree Wright, inf. aut., AFCN
- Pat MacDonald, IAA
- Melanie Cotroneo, RNBN
- Walker Graham
- Isabel Vigneault
- Tannis Serge

# Glossaire

**Certification en fonction du portfolio** : Processus structuré démontrant des compétences par la présentation de preuves, telles que la formation continue, les heures de pratique, la réflexion et les contributions professionnelles.

**Certification** : Reconnaissance officielle par l'AIC des connaissances, de l'expertise et des compétences d'une infirmière ou d'un infirmier dans un domaine de spécialité de la pratique infirmière.

**Champ d'exercice** : Rôles et responsabilités des infirmières et infirmiers comme définis par la législation, la réglementation et les normes professionnelles.

**Collaboration interdisciplinaire** : Partenariat avec d'autres professionnels de la santé (p. ex., médecins, chiropristes, physiothérapeutes) afin de prodiguer des soins coordonnés.

**Communication thérapeutique** : Stratégies de communication pertinentes, respectueuses et de soutien utilisées afin de favoriser la confiance, la sécurité et des relations de soins efficaces.

**Compétence** : Application intégrée des connaissances, des habiletés, du jugement et des qualités personnelles nécessaires afin de fournir des soins infirmiers sécuritaires, éthiques et efficaces. Les compétences d'une infirmière ou d'un infirmier se manifestent par leur capacité à pratiquer de manière sécuritaire, éthique et compétente dans leur champ d'exercice, en démontrant une responsabilité et une croissance professionnelles.

**Connaissances professionnelles** : Ensemble de connaissances spécialisées intégrant les sciences infirmières, l'anatomie et la physiologie, la pathologie et des compétences en évaluation.

**Déterminants de la santé** : Facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux qui influencent les résultats sur la santé d'une personne et l'accès aux soins des pieds.

**Domaine de compétence** : Ensemble de compétences connexes organisées en une catégorie thématique qui décrit collectivement un domaine de pratique professionnelle.

**Évaluation des risques** : Établissement ou gestion systématique des facteurs contribuant aux complications potentielles, combinée à l'éducation en santé et aux stratégies de prévention.

**Infirmière ou infirmier réglementé** : Détient un permis d'exercer actif et en règle auprès d'un organisme de réglementation provincial ou territorial (IA, IP, IAA ou IPA).

**Juridictionnel** : Fait référence aux règles, politiques ou lois qui s'appliquent dans une région ou une instance donnée.

**Leadership** : Démonstration de l'intégrité, de la responsabilité, du mentorat, de l'innovation et de la prise de décisions éthiques afin de faire progresser la spécialité et de soutenir les collègues.

**Lignes directrices des meilleures pratiques** : Recommandations factuelles guidant la pratique des soins infirmiers en podologie sécuritaire, efficace et cohérente.

**Mentorat** : Relation professionnelle réciproque à long terme dans laquelle un praticien chevronné oriente et appuie le perfectionnement d'un collègue moins expérimenté.

**Niveau le plus élevé de données probantes disponibles** : L'information la plus fiable (scientifique ou empirique qui est recueillie, analysée et revue par des pairs de manière rigoureuse) et la plus pertinente (s'applique à un contexte, une population ou une question précise qui est abordée) disponible à un moment donné afin d'éclairer la prise de décisions. Également connues comme les données probantes de la plus grande qualité qui sont disponibles.

**Pratique de qualité (fondée sur des données probantes)** : Mise en pratique cohérente du niveau le plus élevé de données probantes disponibles, de la pratique réflexive et de l'amélioration continue de la qualité pour garantir des soins des pieds sécuritaires et efficaces.

**Préceptorat** : Relation d'enseignement et d'apprentissage structurée à court terme dans laquelle un praticien chevronné supervise directement un apprenant en milieu clinique.

**Réflexion** : Processus délibéré d'analyse de sa propre pratique, ses propres valeurs, préjugés et expériences qui permettent la croissance, la réduction des obstacles et la planification des résultats améliorés des soins.

**Représentation** : Action de favoriser l'accès équitable aux services de soins des pieds, en influençant les politiques de la santé, en soutenant les personnes recevant des soins dans la prise de décisions et en faisant progresser la spécialité des soins infirmiers en podologie.

## Annexe A : Liste de vérification de la présentation

### Liste de vérification de la présentation du portfolio en soins infirmiers en podologie (Canada)

Cette liste de vérification permet aux candidats à la certification de s'assurer que la présentation de leur portfolio est complète, organisée et comprend tous les éléments requis. Utilisez cette liste comme guide sur les types de documents que vous pouvez préparer et regrouper en vue de soumettre votre demande.

#### Critères généraux de présentation (obligatoires)

- Preuve d'un permis d'exercer en soins infirmiers actuel (inf. aut. ou l'équivalent)
- Au moins 1 950 heures de pratique en soins infirmiers en traumatologie
- Preuve d'achèvement d'au moins un programme en soins infirmiers en podologie au-delà de l'éducation de base (annexe B).
- Formulaire d'approbation ou de vérification rempli par un superviseur ou administrateur

#### Perfectionnement professionnel continu (obligatoire)

- Certificats de formation continue spécifique en soins des pieds
- Preuve de la formation connexe au-delà de l'admissibilité de base
- Documentation ou réflexion sur la participation aux activités d'apprentissage liées à la spécialité (p. ex., conférences, recherche, mentorat)

#### Normes de domaines de pratique

- Documentation des connaissances cliniques et des compétences procédurales liées à la spécialité
- Exemples de cas ou autoréflexions démontrant des soins infirmiers fondés sur des données probantes
- Description ou exemple du jugement clinique dans des situations liées au patient
- Preuve de la communication interdisciplinaire efficace (écrite ou verbale)
- Expérience du leadership dans la simulation, l'éducation ou la représentation
- Exemples de soins infirmiers respectueux de la culture ou axés sur l'équité

#### Réflexion et responsabilité

- Réflexion (1 500 à 3 000 mots) examinant la pratique et la croissance personnelles
- Documentation de la rétroaction sur le rendement ou des efforts d'amélioration
- Exemples d'autoévaluation ou d'établissement d'objectifs

#### Documents d'appui facultatifs

- Lettres de recommandation ou de soutien
- Documentation de la participation à un comité ou des contributions aux politiques
- Participation à des réseaux, des registres ou des groupes professionnels en soins infirmiers des pieds

## Annexe B : Critères liés à l'éducation dans le cadre d'un programme d'études avancé en soins infirmiers en podologie

Un programme d'études avancé en soins infirmiers en podologie permet ce qui suit :

- Renforcer les compétences au-delà du champ d'exercice en soins infirmiers de base
- Intégrer entièrement les **domaines de compétence** nationaux de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds (ACIISP)<sup>13</sup> et les résultats sur l'apprentissage comme déterminé par l'ACIISP.
- Inclure du contenu clinique, des compétences en évaluation et des protocoles de sécurité solides.
- Intégrer la pratique fondée sur des données probantes et l'amélioration continue de la qualité.
- S'aligner sur l'éthique professionnelle, la réglementation, le mentorat et le développement du leadership.

*En raison du nombre de cours variés offerts en soins infirmiers en podologie, les infirmières et infirmiers peuvent suivre plusieurs programmes d'études pour acquérir toutes les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires.*

*Lorsque plusieurs cours sont suivis pour satisfaire aux exigences, les infirmières et infirmiers peuvent présenter des certificats dans chaque programme ainsi qu'une description, un relevé de notes ou un programme décrivant le contenu enseigné. Ces cours doivent satisfaire aux critères de formation suivants :*

**1. Exigence après le permis d'exercer**

Doit être achevé en tant qu'infirmière ou infirmier réglementé en exercice (IA, IAA, IPA, IP) et miser explicitement sur les compétences débutantes avec une formation avancée spécialisée en soins des pieds

**2. Programme aligné sur les compétences**

Le programme doit **correspondre intégralement aux domaines de compétence** établis par l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds : *le professionnalisme, la pratique fondée sur les connaissances, la pratique de qualité, la communication, la collaboration et les partenariats, le leadership et la représentation*

**3. Contenu et compétences cliniques spécialisés**

Les études doivent inclure l'anatomie et la pathophysiologie des membres inférieurs et des pieds, des évaluations complètes, la prise en charge des maladies du pied courantes, le contrôle des infections et la préparation sécuritaire des instruments

---

<sup>13</sup> Association canadienne des infirmières et infirmiers en soins de pieds (2025). *Canadian Association of Foot Care Nurses Competency Framework*.

**4. Intégration de la pratique fondée sur des données probantes et de qualité**

Doit enseigner l'application des meilleures pratiques et de la recherche actuelle, en plus de la participation à la pratique réflexive, aux processus d'amélioration de la qualité, à la collecte de données et à la mesure des résultats

**5. Leadership collaboratif et défense de systèmes**

Les études doivent intégrer des occasions de mentorat/préceptorat ainsi que de la formation en collaboration interprofessionnelle, en délégation et en éducation du public.